

Informations de base

2018/2909(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Critères à appliquer pour évaluer l'impact de la défaillance d'un établissement sur les marchés financiers, sur d'autres établissements et sur les conditions de financement

Complétant [2012/0150\(COD\)](#)

Subject

2.50.04 Banques et crédit
2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2018)06901	25/10/2018	